

Maisons-Alfort, le 24/04/2019

Conclusions de l'évaluation relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides PPG_Class3_WB à base de tébuconazole, IPBC, cyperméthrine et propiconazole, de la société PPG AC - France SA

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides PPG_Class3_WB de la société PPG AC - France SA.

Les produits biocides de la famille PPG_Class3_WB sont des types de produit 8¹ destinés au traitement préventif et curatif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3 à base de cyperméthrine², de propiconazole³, de tébuconazole⁴ et d'IPBC⁵. La famille de produits biocides est divisée en 4 META RCP. Les membres de la famille de produits biocides se présentent sous la forme de liquides destinés à être appliqués en intérieur et extérieur par l'utilisateur professionnel, non professionnel ou industriel.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la DEPR de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁶.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ TP8 : Produits de protection du bois

² Règlement d'exécution (UE) No 945/2013 de la Commission du 2 octobre 2013 en vue d'approuver la cyperméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 8.

³ Directive 2008/78/CE de la Commission du 25 juillet 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du propiconazole en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

⁴ Directive 2008/86/CE de la Commission du 5 septembre 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du tébuconazole en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

⁵ Directive 2008/79/CE de la Commission du 28 juillet 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'IPBC en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

⁶ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits PPG_Class3_WB a été évaluée par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁷. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations du comité d'experts spécialisé « substances et produits biocides », réuni le 1er mars 2018 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille PPG_Class_3 WB ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produit PPG_class3_WB est efficace, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe :

- en traitement préventif en classes d'usage 1 à 3.1 contre les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus*), contre les termites (*Reticulitermes spp.* et *Heterotermes spp.*) et contre les champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)
- en traitement curatif du bois en service non exposé aux intempéries et au lessivage, contre les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus*) et les termites (*Reticulitermes spp.* et *Heterotermes spp.*).

S'agissant de la démonstration de l'efficacité préventive du META RCP 1, à la dilution de 3%, les essais d'efficacité soumis dans le dossier sont insuffisants.

S'agissant du produit X6119C1 appartenant au META RCP 2, une lecture croisée avec la formulation X6119CJ (META RCP 1) est proposée par le pétitionnaire, mais après comparaison des compositions et en se basant sur l'annexe A de la norme EN 599, il apparaît que la lecture croisée ne peut être validée et que l'efficacité du produit ne peut être démontrée.

S'agissant du produit X6119CR appartenant au META RCP 3, une lecture croisée est faite avec la formulation X6236 (META RCP 4) pour la démonstration de l'efficacité fongicide. Mais après comparaison des formulations X6119CR et X6236, il apparaît que la différence de formulation n'est pas acceptable selon l'Annexe A de la norme EN 599. Ainsi la démonstration de l'efficacité de la formulation X6119CR n'est pas validée.

RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthroides comme la cyperméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la

⁷ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

littérature s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la cyperméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

Le tébuconazole et le propiconazole appartiennent à la famille des fongicide triazoles. Les fongicides triazoles inhibent une étape de la biosynthèse de l'ergosterol du champignon. Le développement de résistance n'a pas été mis en évidence à ce jour.

L'IPBC appartient à la famille des carbamates. Les carbamates chez les champignons agissent sur la perméabilité membranaire et sur les acides gras. Le développement de résistance dans le domaine de la préservation du bois n'a pas été mis en évidence à ce jour.

En cas de non efficacité du traitement (suspicion de résistance), le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation des produits des META RCP 1, 2 et 4 de la famille PPG_Class3_WB pour les usages revendiqués, est inférieure aux AEL⁸ et les indices de risque considérant l'exposition cumulée à toutes les substances actives sont inférieurs à 1 pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit X6119 CR du META RCP 3 pour les usages professionnels de pulvérisation et d'injection combinée à la pulvérisation, sont supérieures aux AEL pour 2 substances actives (cyperméthrine et propiconazole). L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit X6119 CR pour les autres usages revendiqués, sont inférieures aux AEL et les indices de risque considérant l'exposition cumulée à toutes les substances actives sont inférieurs à 1 pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi pour la famille de produits PPG_Class3_WB, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente. Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour le traitement des bois de classes 1 et 2 avec la famille de produits PPG_Class3_WB, du fait de l'applications du produit et de l'usage du bois une fois traité uniquement à l'intérieur des bâtiments, l'estimation des concentrations auxquelles seront exposés les compartiments terrestre, aquatique, sédimentaire ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, n'a pas été considérée comme pertinente.

Traitement du bois de classe 3 - Utilisateurs industriels uniquement

Dans le cadre de l'utilisation de la famille de produits PPG_Class3_WB pour le traitement des bois de classe 3, les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments terrestre, aquatique ainsi que pour les microorganismes de la station d'épuration sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'application ci-dessous et les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

En revanche, les niveaux d'exposition estimés au moyen d'un scénario pire-cas ne prenant pas en compte l'application d'une couche de finition, pour les espèces non-cibles du compartiment sédimentaire, lors de l'utilisation du bois traité industriellement par des produits de la famille PPG_Class3_WB, sont supérieurs à la valeur de toxicité de référence lors du lessivage du bois et rejet direct dans les milieux aquatiques. Il serait

⁸ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé. Pour l'évaluation des risques, l'exposition des utilisateurs professionnels est comparée aux AEL long terme et l'exposition des utilisateurs non professionnels est comparée aux AEL court terme compte tenu des conditions d'utilisation des produits.

donc nécessaire d'imposer une restriction d'utilisation du bois traité près de point d'eau ou cours d'eau. Il est à noter que la sous-classe d'emploi de bois 3.1 est destinée à des usages où les produits en bois et à base de bois ne resteront pas humides pendant de longues périodes (l'eau ne s'accumulera pas). L'utilisation de la famille de produits PPG_Class3_WB pour le traitement des bois de classe 3 est par conséquent considérée conforme dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations estimées en substances actives et métabolite pertinent dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation de la famille de produits PPG_Class3_WB, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'application ci-dessous et dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Traitement du bois de classe 3 - Utilisateurs professionnels et non professionnels

Dans le cadre de l'utilisation de la famille de produits PPG_Class3_WB pour le traitement des bois de classe 3, les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments terrestre, aquatique, sédimentaire ainsi que pour les microorganismes de la station d'épuration sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'application ci-dessous et les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations estimées en substances actives et métabolite pertinent dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation de la famille de produits PPG_Class3_WB, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'application ci-dessous et dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour le produit PPG_Class3_WB est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

La substance active tébuconazole a été considérée comme candidate à la substitution dans le cadre de son approbation. Une évaluation comparative a été menée par la DEPR et ne conduit pas à identifier des alternatives potentielles à la famille de produit PPG_CLASS3_WB.

Selon les deniers rapports d'évaluation européens du tébuconazole (2013), du propiconazole (2013), de la cyperméthrine (2013) et de l'IPBC (2015), il n'est pas possible de conclure quant au caractère perturbateur endocrinien (PE) de chacune de ces substances.

Néanmoins, un certain nombre de publications scientifiques indiquent des effets de perturbations endocriniennes du propiconazole et du tébuconazole. Une évaluation approfondie sera réalisée lors de la ré-approbation de ces deux substances actives biocides dans le cadre de la Réglementation (UE) n° 528/2012 (prévue en 2019), au regard des critères figurant dans le document-guide relatif à l'identification des perturbateurs endocriniens dans le cadre des réglementations (UE) n°528/2012 et (CE) n°1107/2009. Si ces substances actives étaient identifiées comme PE, les conditions d'autorisation des produits devront être revues.

Compte tenu de la présence de propiconazole classé reprotoxique de catégorie 1B pour son effet sur la reproduction et le développement (Règlement (UE) 2018/1480), le produit PPG_Class3_WB devra être utilisé en accord avec les règles énoncées par la réglementation en vigueur établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Données requises en post-autorisation :

Il conviendra de fournir une nouvelle étude de stabilité long terme pour le produit X6119C (META RCP 1) dans l'emballage PEHD afin de confirmer la stabilité de l'IPBC dans un délai d'un an post-autorisation. Les résultats de cette étude seront extrapolés pour le Meta RCP 2.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits PPG_Class3_WB :

| Meta SPC | Organismes cibles | Doses | Conditions d'emploi | Conclusions |
|------------|---|--|--|---|
| META RCP 1 | Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) | Dilution à 3% : 200 g de produit dilué / m ² | Traitement préventif du bois de classe d'usage 1, (résineux et feuillus) Application superficielle : - trempage - pulvérisation - aspersion Utilisateurs industriels | Non conforme Efficacité non démontrée |
| | Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) | Dilution à 3% : 100 g de produit dilué / m ² | Traitement préventif du bois de classe d'usage 1, (résineux et feuillus) Application superficielle : - trempage - pulvérisation - aspersion Utilisateurs industriels | Non conforme Efficacité non démontrée |
| META RCP 1 | Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) | Dilution à 5% : 100 g de produit dilué / m ² | Traitement préventif des bois de classe d'usage 1, (résineux et feuillus) Application superficielle : - trempage - pulvérisation - aspersion Utilisateurs industriels. | Conforme |
| | Champignons destructeurs du bois (<i>Pourriture cubique</i>) Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) | Dilution à 5% : 165 g de produit dilué / m ² | Traitement préventif des bois de classes d'usage 2 et 3.1, (résineux et feuillus ⁹) Application superficielle : - trempage, - pulvérisation - aspersion Utilisateurs industriels. | Conforme |
| | Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) | Dilution à 5% : 100 g de produit dilué / m ² | Traitement préventif du bois de classe d'usage 1, (résineux et feuillus) Application superficielle : - brossage / rouleau / tampon - pulvérisation Utilisateurs professionnels | Conforme |

⁹ Seulement résineux pour la classe d'usage 3.1

| Meta SPC | Organismes cibles | Doses | Conditions d'emploi | Conclusions |
|------------|--|--|--|--|
| | <p>Champignons destructeurs du bois (<i>Pourriture cubique</i>)</p> <p>Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</p> | Dilution à 5% : 165 g de produit dilué / m ² | <p>Traitement préventif de bois de classes d'usage 2 et 3.1, (résineux et feuillus⁹)</p> <p>Application superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - brossage / rouleau / tampon - pulvérisation <p>Utilisateurs professionnels</p> | Conforme |
| META RCP 2 | <p>Champignons destructeurs du bois (<i>Pourriture cubique</i>)</p> <p>Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</p> | Dilution à 5% : 100 g de produit dilué / m ² | <p>Traitement préventif de classe d'usage 1, (résineux et feuillus)</p> <p>Application superficielle par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspersion - Trempage - Pulvérisation <p>Utilisateurs industriels.</p> | Non conforme Efficacité non démontrée à la dilution de 5% |
| | <p>Champignons destructeurs du bois (<i>Pourriture cubique</i>)</p> <p>Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</p> | Dilution à 5% : 165 g de produit dilué / m ² | <p>Traitement préventif de classes d'usage 2 et 3.1, (résineux et feuillus⁹)</p> <p>Application superficielle par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspersion - Trempage - Pulvérisation <p>Utilisateurs industriels.</p> | Non conforme: Efficacité non démontrée à la dilution de 5% |
| META RCP 2 | <p>Champignons destructeurs du bois (<i>Pourriture cubique</i>)</p> <p>Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</p> | Dilution à 10% : 100 g de produit dilué / m ² | <p>Traitement préventif du bois de classe d'usage 1, (résineux et feuillus)</p> <p>Application superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aspersion - trempage - pulvérisation <p>Utilisateurs industriels.</p> | Conforme |
| | <p>Champignons destructeurs du bois (<i>Pourriture cubique</i>)</p> <p>Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium</i></p> | Dilution à 10% : 165 g de produit dilué / m ² | <p>Traitement préventif des bois de classes d'usage 2 et 3.1. (résineux et feuillus⁹)</p> <p>Application superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aspersion - trempage - pulvérisation | Conforme |

| Meta SPC | Organismes cibles | Doses | Conditions d'emploi | Conclusions |
|------------|---|---|--|-------------|
| | <i>punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) | | Utilisateurs industriels. | |
| META RCP 3 | Champignons destructeurs du bois (<i>Pourriture cubique</i>) Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i> ¹⁰) | 200 g de produit / m ² | Traitement préventif des bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 (résineux et feuillus ⁹) Application superficielle : - brossage / rouleau / tamponnage - pulvérisation Utilisateurs professionnels et non professionnels. | Conforme |
| | Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) | 300 g de produit / m ² | Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage). Application superficielle : - brossage / rouleau / tamponnage - pulvérisation Utilisateurs professionnels et non professionnels. | Conforme |
| | Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) | 180 g de produit / m ² (20 mL/trou, 9 trous/m ²) en application par injection en combinaison avec une application superficielle (300 g de produit / m ²) | Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage). (résineux et feuillus) Application par injection en complément d'une application superficielle Utilisateurs professionnels et non professionnels. | Conforme |
| META RCP 4 | Champignons destructeurs du bois (<i>Pourriture cubique</i>) Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> , <i>Heterotermes spp.</i>) | 200 g de produit dilué / m ² | Traitement préventif de classes d'usage 1, 2 et 3.1 (résineux et feuillus ⁹) Application superficielle : - brossage / rouleau / tamponnage - pulvérisation Utilisateurs professionnels et non professionnels. | Conforme |

¹⁰ Pour les classes d'usage 1 et 2

| Meta SPC | Organismes cibles | Doses | Conditions d'emploi | Conclusions |
|----------|---|--|---|-------------|
| | <p>Insectes à larves xylophages : petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer),</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes</i> spp., <i>Heterotermes</i> spp.)</p> | 300g de produit / m ² | <p>Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage) (résineux et feuillus)</p> <p>Application superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - brossage / rouleau / tamponnage - pulvérisation <p>Utilisateurs professionnels et non professionnels.</p> | Conforme |
| | <p>Insectes à larves xylophages : petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer),</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes</i> spp., <i>Heterotermes</i> spp.)</p> | 180 g de produit / m ² (20 mL/trou, 9 trous/m ²) en application par injection en combinaison avec une application superficielle(300 g de produit / m ²) | <p>Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage) (résineux et feuillus)</p> <p>Application par injection en complément d'une application superficielle</p> <p>Utilisateurs professionnels et non professionnels.</p> | Conforme |

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Nom commercial | PPG_Class3_WB |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | |

1.2. Type de produit (s)

| | |
|------------------|------------------------------------|
| Types de produit | TP8 Produits de protection du bois |
| | |

1.3 Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

| | | |
|-----------------------------|--|---|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | PPG AC - France SA |
| | Adresse | 1 rue de l'Union Immeuble Union Square CS10055 92565 Rueil-Malmaison France |
| Numéro de demande | BC-AP017518-34 | |
| Type de demande | Autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) | |

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | PPG AC - France SA |
| Adresse du fabricant | 1 rue de l'Union Immeuble Union Square CS10055 92565 Rueil Malmaison France |
| Emplacement des sites de fabrication | ZI Montplaisir, 25 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 Albi France |

1.5. Fabricants des substances actives

| | |
|----------------------|---|
| Substance active | Cyperméthrine |
| Nom du fabricant | Arysta LifeScience Benelux SPRL |
| Adresse du fabricant | rue de Renory 26/1 4102 Ougrée Belgique |

| | |
|---|---|
| Emplacement des sites de fabrication | Mitchell Cotts Chemicals, Steanard Lane, Mirfield, West Yorkshire, WF14 8QB, Royaume-Uni Gharda Ltd; D, ½, MIDC, LOTE PARSHURAM TAL. KHED DIST. RATNAGIRI 415 722, MAHARASHTRA, Inde |
|---|---|

| | |
|---|--|
| Substance active | Propiconazole |
| Nom du fabricant | Janssen Pharmaceutica NV |
| Adresse du fabricant | Turnhoutseweg 30 2340 Beerse Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Dongsha ChemZone, Zhangjiagang 215600 Jiangsu Chine |

| | |
|---|---|
| Substance active | Tébuconazole |
| Nom du fabricant | Lanxess Deutschland GmbH |
| Adresse du fabricant | 51369 Leverkusen Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer CropScience Corp. P.O. Box 4913 64120-001 Kansas City Etats-Unis |

| | |
|---|--|
| Substance active | IPBC |
| Nom du fabricant | Troy Chemical Company BV |
| Adresse du fabricant | Uiverlaan 12e 3145 XN Maassluis Pays Bas |
| Emplacement des sites de fabrication | One Avenue L 07105 Newark Etats-Unis |

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) | |
|--|--|------------------|-------------|-----------|-------------------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,11 | 1,29 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 0,16 | 2,37 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,05 | 0,78 |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,05 | 0,76 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,026 | 0,48 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,001 | 0,029 |
| 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | Tensio actif | 97862-59-4 | 931-296-8 | 0,00 | 12,50 |
| Decyl glucoside | D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides | Tensio actif | 68515-73-1 | 500-220-1 | 0,00 | 0,72 |

2.2. Type de formulation

Emulsion d'huile dans eau (émulsion prête à l'emploi ou à diluer dans l'eau)

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

| | |
|----------------|------------|
| Identification | META RCP 1 |
|----------------|------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|----------|--|
| Numéro 1 | |
|----------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|-----|
| Type de produit (s) | TP8 |
|---------------------|-----|

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) | |
|---------------|--|------------------|-------------|-----------|-------------------------|------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 1,29 | 1,29 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 2,37 | 2,37 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,78 | 0,78 |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,76 | 0,76 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,48 | 0,48 |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) | |
|--|--|--------------|------------|-----------|----------------------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,029 | 0,029 |
| 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | Tensio actif | 97862-59-4 | 931-296-8 | 12,50 | 12,50 |

2.2. Types de formulations

Emulsion d'huile dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Corrosif pour les métaux catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B ¹¹ |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosive pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H360D : Peut nuire au fœtus ¹¹ |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosive pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H360D : Peut nuire au fœtus ¹¹ |

¹¹ Cette classification est issue de la mise à jour de la classification du propiconazole dans l'ATP 13 du règlement CLP, effective à partir du 1^{er} décembre 2019.

| | |
|----------------------|--|
| Conseils de prudence | <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ... P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P333 + p313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P201 : Se procurer les instructions avant utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405 : Garder sous clef.</p> |
| Note | Contient : propiconazole, IPBC, 2-[(3 aminopropyl)methylamino]ethanol", BIT et CMIT/MIT. |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Usage # 1 – Traitement préventif par des utilisateurs industriels

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP8 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | <p>Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'usage 2, bois résineux seulement pour la classe d'usage 3.1).</p> <p>Insectes à larves xylophages (bois résineux et feuillus): capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) (bois résineux et feuillus) Stade soldat, nymphe et ouvrier</p> |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 |

| | |
|--|---|
| Méthode(s) d'application | Application superficielle / trempage courte durée Application superficielle / pulvérisation Application superficielle / aspersion |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution 5% - 100 g de produit dilué /m ² pour le bois de classe d'usage 1 - 165 g de produit dilué /m ² pour le bois de classes d'usage 2 et 3.1 |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Industriels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Fûts de 50L et 200L en PEHD Cuves de 1000L en PEHD |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase de mélange/chargement et des gants et une combinaison de catégorie III type 4 pendant l'application.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

4.2. Description de l'usage

Usage # 2 – Traitement préventif par des utilisateurs professionnels

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP8 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'usage 2, bois résineux seulement pour la classe d'usage 3.1). Insectes à larves xylophages (bois résineux et feuillus): Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) (bois résineux et feuillus) Stade soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle / pulvérisation Application superficielle / brossage / rouleau / tampon tampon |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution 5% - 100 g de produit dilué /m ² pour le bois de classe d'usage 1 - 165 g de produit dilué /m ² pour le bois de classes d'usage 2 et 3.1 |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bidons de 5L en PEHD fluoré |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par trempage, aspersion et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.
- Pour l'application par pinceau, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de mélange/chargement.
- Pour l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

| |
|--|
| |
|--|

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
 - Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
 - En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
 - En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
 - En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
 - En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
 - Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
 - Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage: 1 an
- Agiter avant et pendant l'application
- Stocker à l'abri de la lumière
- Ne pas stocker à une température supérieure à 22°C

6. Autre(s) information(s)

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III.- troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| Nom commercial | X6119C Xylophene Préventif EXO 500 Xylophène Industrie Xyloprotect CL2 Xylophene Préventif EXO 1000 Xylophène Industrie Xyloprotect EXO 1000 Xylophène Curatif CIF 2010 Xylophène Industrie Xylobati CIF 2010 | | | | |
|-----------------------|---|------------------|-------------|-----------|-------------------------|
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 1,29 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 2,37 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,78 |

| | | | | | |
|--|--|------------------|------------|-----------|-------|
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,76 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,48 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,029 |
| 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | Tensio actif | 97862-59-4 | 931-296-8 | 12,50 |

| | | | | | |
|------------------------------|---|------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
| Nom commercial | X6119CJ Xylophene Préventif EXO 1000 Jaune Xylophène Industrie Xyloprotect EXO 1000 Jaune | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 1,29 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 2,37 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-diméthyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,78 |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,76 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,48 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | Conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,029 |

| | | | | | |
|--|--|--------------|------------|-----------|-------|
| 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | Tensio actif | 97862-59-4 | 931-296-8 | 12,50 |
|--|--|--------------|------------|-----------|-------|

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

| | |
|----------------|------------|
| Identification | META RCP 2 |
|----------------|------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|----------|--|
| Numéro 2 | |
|----------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|-----|
| Type de produit (s) | TP8 |
|---------------------|-----|

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) | |
|---------------|--|------------------|------------|-----------|-------------------------|------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropa necarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,65 | 0,65 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 1,18 | 1,18 |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) | |
|---|--|------------------|-------------|-----------|-------------------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,39 | 0,39 |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,38 | 0,38 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,24 | 0,24 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | Conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,001 | 0,001 |
| 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts (100% dans le formulant) | 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | Tensio actif | 97862-59-4 | 931-296-8 | 6,25 | 6,25 |

2.2. Types de formulations

Emulsion d'huile dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

| Classification | |
|----------------------|---|
| Catégories de danger | Corrosif pour les métaux catégorie 1 Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B ¹¹ |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosive pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H315 : Provoque une irritation cutanée |

| | |
|--------------------------|---|
| | H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H360D : Peut nuire au fœtus ¹¹ |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosive pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H360D : Peut nuire au fœtus ¹¹ |
| Conseils de prudence | P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans ... P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P333 + p313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P201 : Se procurer les instructions avant utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405 : Garder sous clef. |
| Note | Contient : IPBC, 2-[(3 aminopropyl)méthylamino]éthanol, propiconazole, BIT, CMIT/MIT". |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Usage # 1 – Traitement préventif par des utilisateurs industriels

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP8 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 |

| | |
|--|---|
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'usage 2, bois résineux seulement pour la classe d'usage 3.1). Insectes à larves xylophages (bois résineux et feuillus): Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) (bois résineux et feuillus) Stade soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle / trempage courte durée Application superficielle / pulvérisation Application superficielle / aspersion |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution 10% - 100 g de produit dilué à 10 %/m ² pour le bois de classe d'usage 1 - 165 g de produit dilué à 10% /m ² pour le bois de classes d'usage 2 et 3.1 |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Industriels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Fûts de 200L en PEHD Cuves de 1000L en PEHD |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase de mélange/chargement et des gants et une combinaison de catégorie III type 4 pendant l'application.
- Ne pas utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

| |
|--|
| |
|--|

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement. |
|---|

5.2. Mesures de gestion de risque

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente). |
|--|

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition. |
|---|

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié. |
|--|

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Durée de stockage: 1 an- Stocker à l'abri de la lumière- Ne pas stocker à une température supérieure à 22°C |
|---|

6. Autre(s) information(s)

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III.- troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|---|------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
| Nom commercial | X6119B1 Xylophène Préventif EX 2002 Xylophène Industrie Xyloprotect EX 2002 | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,65 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 1,18 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,39 |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,38 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,24 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | Conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,001 |

| | | | | | |
|--|--|--------------|------------|-----------|------|
| 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts | Tensio actif | 97862-59-4 | 931-296-8 | 6,25 |
|--|--|--------------|------------|-----------|------|

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

| | |
|----------------|-----------|
| Identification | Meta-RCP3 |
|----------------|-----------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|----------|--|
| Numéro 3 | |
|----------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|-------------------------------------|
| Type de produit (s) | TP 8 Produits de protection du bois |
|---------------------|-------------------------------------|

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) | |
|---------------|---|------------------|-------------|-----------|-------------------------|------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,11 | 0,11 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 0,16 | 0,16 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,05 | 0,05 |

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) | |
|-----------------|--|------------------|------------|-----------|-------------------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,05 | 0,05 |
| Decyl glucoside | D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides | Tensio actif | 68515-73-1 | 500-220-1 | 0,72 | 0,72 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,026 | 0,026 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | Conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,001 | 0,001 |

2.2. Types de formulations

Émulsion (huile dans eau) prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | Met. Corr. 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 Irritation oculaire, catégorie 2 |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosive pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H319 : Provoque une sévère irritation des yeux |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosive pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H319 : Provoque une sévère irritation des yeux |
| Conseils de prudence | P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ... P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |

| | |
|------|---|
| Note | EUH 208 : contient propiconazole, 1,2-benzisothiazolin-3-one 5-chloro-2-methylisothiazol-3(2H)-one and 2-methylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. |
|------|---|

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Usage # 1 – Traitement préventif par des utilisateurs professionnels et non-professionnels

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP8 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement préventif pour les classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | <p>Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'usage 2, bois résineux seulement pour la classe d'usage 3.1).</p> <p>Insectes à larves xylophages (bois résineux et feuillus): Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes</i> spp. et <i>Heterotermes</i> spp.***) (bois résineux et feuillus) Stade soldat, nymphe et ouvrier</p> |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement préventif pour les classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle / brossage / rouleau / tampon Application superficielle / pulvérisation |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | 200 g produit / m ² pour le bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | <p>Pour les professionnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles de 0.5L et bidons de 2L en PEHD - Bouteilles de 0.75L et 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bouteilles de 1L en PEHD fluoré - Bidons de 2.5, 5 et 6L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5 et 6 L et fûts de 25L en PEHD - Fûts de 25 et 30L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Fûts de 30L et 100L en PEHD - Cuves de 1000L en PEHD <p>Pour les non professionnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles de 0.5L et bidons de 2L en PEHD - Bouteilles de 0.75L et 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bouteilles de 1L en PEHD fluoré - Bidons de 2.5, 5 et 6L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5L et fûts de 25L en PEHD - Bidons de 20L et fûts de 24, 25 et 30L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques |

** *Heterotermes* spp. uniquement en classes d'usage 1 et 2

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par brossage, rouleau, tamponnage et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

4.2. Description de l'usage

Usage # 2 – Traitement curatif par des utilisateurs professionnels et non-professionnels

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP8 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement curatif du bois en service |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Insectes à larves xylophages: Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) Stade soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage) (bois résineux et feuillus) |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle / brossage / rouleau / tampon Application superficielle / pulvérisation Application par injection en combinaison avec un traitement superficiel |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Application superficielle : 300 g produit / m ² de bois Injection: 180 g produit / m ² de bois (20 mL par trou, 9 trous/m ²) en complément d' une application superficielle |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |

| | |
|--|---|
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | <p>Pour les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none">- Bouteilles de 0.5L et bidons de 2L en PEHD- Bouteilles de 0.75L et 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques- Bouteilles de 1L en PEHD fluoré- Bidons de 2.5, 5 et 6L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques- Bidons de 5 et 6 L et fûts de 25L en PEHD- Fûts de 25 et 30L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques- Fûts de 30L et 100L en PEHD- Cuves de 1000L en PEHD <p>Pour les non professionnels</p> <ul style="list-style-type: none">- Bouteilles de 0.5L et bidons de 2L en PEHD- Bouteilles de 0.75L et 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques- Bouteilles de 1L en PEHD fluoré- Bidons de 2.5, 5 et 6L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques- Bidons de 5L et fûts de 25L en PEHD- Bidons de 20L et fûts de 24, 25 et 30L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques |
|--|---|

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

Pour les professionnels uniquement :

- Pour l'application par injection combinée à l'application au pinceau, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'injection.
- Pour l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application.
- Pour l'application par injection combinée à l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la pulvérisation et des gants pendant l'injection.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage: 24 mois
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Stocker à l'abri de la lumière (excepté pour les emballages métalliques)

6. Autre(s) information(s)

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III.- troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|---|------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
| Nom commercial | X6119M2 Bricorama Traitement Bois Extérieurs Xylophène Curatif CE 2006 Xylophène Industrie Xylobati CE 2006 Bricorama Traitement Multi-Usages Xylophène Multi-Usages Xylophène Universel Traitement du Bois Universel Veraxyl Universel Traitement Du Bois Xylophène Bois Extérieurs Xylophène Expert Xylo Total Xylophène Professionnel M2000 Colours Traitement Multi-Usages Boisilor Traitement Multi-Usages Inventiv' Protec Traitement Multi-Usages Boisilor Traitement Bois Extérieurs Xylophène Bois Extérieur Traitement Bois Extérieur Nuance Traitement Multi-Usages Nuance Axton Traitement Universel Flexell Traitement Universel | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,11 |

| | | | | | |
|-----------------|--|------------------|-------------|-----------|-------|
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 0,16 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,05 |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,05 |
| Decyl glucoside | D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides | Tensio actif | 68515-73-1 | 500-220-1 | 0,72 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,026 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | Conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,001 |

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

| | |
|----------------|-----------|
| Identification | META RCP4 |
|----------------|-----------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|----------|--|
| Numéro 4 | |
|----------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|-----|
| Type de produit (s) | TP8 |
|---------------------|-----|

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) | |
|-----------------|--|------------------|-------------|-----------|-------------------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,11 | 0,11 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 0,16 | 0,16 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,05 | 0,05 |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,05 | 0,05 |
| Decyl glucoside | D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides | Tensio actif | 68515-73-1 | 500-220-1 | 0,72 | 0,72 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,026 | 0,026 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | Conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,001 | 0,001 |

2.2. Types de formulations

Émulsion (huile dans eau) prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Corrosif pour les métaux catégorie 1 Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosive pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H319 : Provoque une sévère irritation des yeux |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosive pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H319 : Provoque une sévère irritation des yeux |
| Conseils de prudence | P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans ... P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Note | EUH 208: contient propiconazole, 1,2-benzisothiazolin-3-one 5-chloro-2-methylisothiazol-3(2H)-one and 2-methylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Usage # 1 – Traitement préventif par des utilisateurs professionnels et non-professionnels

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP8 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement préventif du bois pour les classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'usage 2, bois résineux seulement pour la classe d'usage 3.1). Insectes à larves xylophages (bois résineux et feuillus: Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer), Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp., <i>Heterotermes</i> spp) (bois résineux et feuillus) Stade soldat, nymphe et ouvrier |

| | |
|--|--|
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement préventif du bois pour les classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle / brossage / rouleau / tampon Application superficielle / pulvérisation |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | 200 g produit / m ² pour le bois de classes d'usage 1, 2 et 3.1 |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Pour les professionnels: - Bouteilles de 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5 et 20L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques Pour les non professionnels: - Bouteilles de 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5, 6 et 20L et fûts de 24L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques |

* Pour la classe 3 uniquement sur résineux

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Stocker à l'abri de la lumière (excepté pour les emballages métalliques)
- Pour les traitements préventifs de classe d'usage 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par brossage, rouleau, tamponnage et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

4.2. Description de l'usage

Usage # 2 – Traitement curatif par des utilisateurs professionnels et non-professionnels

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP8 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage) |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Insectes à larves xylophages: Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> , <i>Heterotermes spp</i>) Stade soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement curatif (bois en intérieur non exposé aux intempéries et au lessivage) (bois résineux et feuillus) |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle / brossage / rouleau / tampon Application superficielle / pulvérisation Application par injection en combinaison avec un traitement superficiel |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Application superficielle : 300 g produit/ m ² de bois Injection: 180 g produit/ m ² de bois (20 mL par trou, 9 trous/m ²) |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Pour les professionnels - Bouteilles de 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5 et 20L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques Pour les non professionnels - Bouteilles de 1L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques - Bidons de 5, 6 et 20L et fûts de 24L en fer blanc avec vernis en résines époxyphénoliques |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour les professionnels uniquement :
- Pour l'application par injection combinée à l'application au pinceau, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'injection.
 - Pour l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application.
 - Pour l'application par injection combinée à l'application par pulvérisation, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la pulvérisation et des gants pendant l'injection.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage: 24 mois
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Stocker à l'abri de la lumière (excepté pour les emballages métalliques)

6. Autre(s) information(s)

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III.- troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|---|------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
| Nom commercial | X6236 Xylophène Premium Gel Actif Monocouche Multi-Usages | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) (technique) |
| Cyperméthrine | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,11 |
| Propiconazole | 1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 0,16 |
| Tébuconazole | (RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,05 |
| IPBC | 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 0,05 |

| | | | | | |
|-----------------|--|--------------|------------|-----------|-------|
| Decyl glucoside | D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides | Tensio actif | 68515-73-1 | 500-220-1 | 0,72 |
| BIT | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Conservateur | 2634-33-5 | 220-120-9 | 0,026 |
| CMIT MIT | Mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | Conservateur | 55965-84-9 | 611-341-5 | 0,001 |